

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2879

présenté par
M. Issindou

ARTICLE 33

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« dans sa rédaction résultant de la présente loi, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.